

Demandes de dérogations mineures et d'usage conditionnel

Les membres du Conseil statueront sur les demandes de dérogation mineure et d'usage conditionnel lors de la session ordinaire du Conseil de la municipalité de Lac-Supérieur qui se tiendra le 3 septembre 2024 à 19h00, au 1277, chemin Lac-Supérieur, à Lac-Supérieur.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Lac-Supérieur, ce 16^e jour du mois d'août 2024



Luc Lafontaine

Directeur général & greffier-trésorier par intérim

USAGE CONDITIONNEL

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
26 chemin des Pruches Lot : 4 755 752 Matricule : 3118-96-8722	Autoriser l'usage de location court séjour de grande envergure dans la résidence

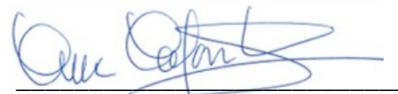
DÉROGATION MINEURE

Immeuble visé	Nature et effets de la demande

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Luc Lafontaine, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, ainsi qu'à l'adresse du site concerné conformément à la Loi, le 16^e jour du mois d'août 2024 entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16^e jour du mois d'août 2024.



Luc Lafontaine

Directeur général & greffier-trésorier par intérim